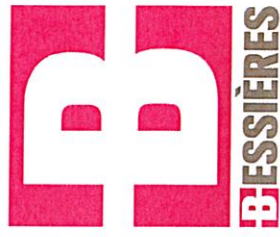




BESSIÈRES 2025

DEBAT D'ORIENTATION
BUDGETAIRE



Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le

04 FEV. 2025

ID : 031-213100662-20250129-2025/02-DE



SOMMAIRE

1- CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

2 - LES PRINCIPALES MESURES DE LA LOI DES FINANCES 2025

3 - BILAN DE L'ANNEE 2024 POUR LA VILLE DE BESSIERES

4 - LES ORIENTATIONS FINANCIERES POUR L'ANNEE 2025

5 - RESSOURCES HUMAINES DE LA VILLE

6 - BUDGETS ANNEXES

Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le

04 FEV. 2025

ID : 031-213100662-20250129-2025002-DE

04
FEV
2025



Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la décision des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Objectifs du DOB

- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité
- Informer sur la situation financière

Dispositions légales

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, EPCI comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants. L'année de création d'un EPCI, le DOB n'est pas obligatoire.

En cas d'absence de DOB : toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale.

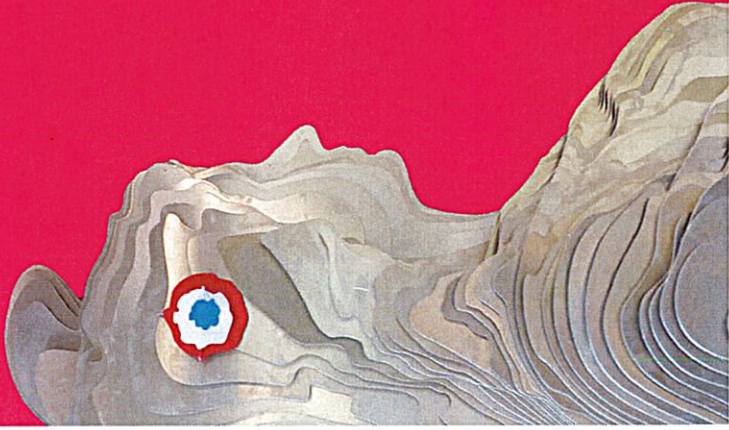
Délai :

- 10 semaines précédant l'examen du budget pour les régions ainsi que pour toutes les collectivités et tous les établissements en M57
- 2 mois pour les autres collectivités et établissements

Selon la jurisprudence, la tenue du DOB constitue une formalité substantielle. Conséquence, toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité.

Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget.

CONTEXTE ECONOMIQUE ET LA LOI DES FINANCES



Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le **04 FEV. 2025**

ID : 031-213100662-20250129-2025002-DE

Recevoir
le document

CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER CONTEXTE INTERNATIONAL ET NATIONAL

Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le

04 FEV. 2025

ID : 031-213100662-20250129-2025002-DE

AU NIVEAU INTERNATIONAL, ce qu'il faut retenir :

La sortie de l'inflation impacte négativement la croissance
Depuis 2022, inflation forte notamment sur l'énergie.

Prévisions :

- + 4.2% en 2024
- + 3.4% en 2025

CROISSANCE MONDIALE :

- + 3.2 % en 2024
- + 3.4 % en 2025

CROISSANCE ZONE EURO :

- +1.3% en 2024
- +1.4% en 2025



CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

CONTEXTE INTERNATIONAL ET NATIONAL

I Macro-économie

Prévisions de croissance (PIB volume)

Prévisions annuelles France	2024	2025
Insee (déc. 2024)	+1,1%	/
Banque de France (déc. 2024)	+1,1%	+0,9%
Commission européenne (nov. 2024)	+1,1%	+0,8%
OCDE (déc. 2024)	+1,1%	+0,9%
FMI (oct. 2024)	+1,1%	+1,1%
Gouvernement (PLF 2025)	+1,1%	+1,1%

Prévisions annuelles Zone euro	2024	2025
BCE (déc. 2024)	+0,7%	+1,1%
Commission européenne (nov. 2024)	+0,8%	+1,3%
OCDE (déc. 2024)	+0,8%	+1,3%
FMI (oct. 2024)	+0,8%	+1,2%

Prévisions d'inflation*

Prévisions annuelles France	2025
Insee (déc. 2024)	/
Banque de France (déc. 2024) - IPCH	+1,6%
Commission européenne (nov. 2024) - IPCH	+1,9%
OCDE (déc. 2024) - IPCH	+1,6%
FMI (oct. 2024) - IPCH	+1,6%
Gouvernement (PLF 2025)	+1,8%

Prévisions annuelles Zone euro	2025
BCE (déc. 2024) - IPCH	+2,1%
Commission européenne (nov. 2024) - IPCH	+2,1%
OCDE (déc. 2024) - IPCH	+2,1%
FMI (oct. 2024) - IPCH	+2,0%

*Les prévisions d'inflation sont mesurées par l'indice des prix à la consommation (IPC) ou, si précisé, par l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). En France, en 2024 et selon les données provisoires publiées par l'Insee le 7 janvier 2025, les prix à la consommation (IPC) ont augmenté de **2,0% en moyenne** (+2,3 % pour l'IPCH). L'inflation définitive pour l'année 2024 sera connue lors de la prochaine parution Insee le 15/01/2025).

* Source Banque Postale



I Macro-économie

Indices de prix impactant la dépense locale

Base 100 en janvier 2015, évolution sur 12 mois glissants



Source : [Indices Insee](#), calculs La Banque Postale

© La Banque Postale

I Macro-économie

Évolution des taux d'intérêt

Envoyé en préfecture le 04/02/2025

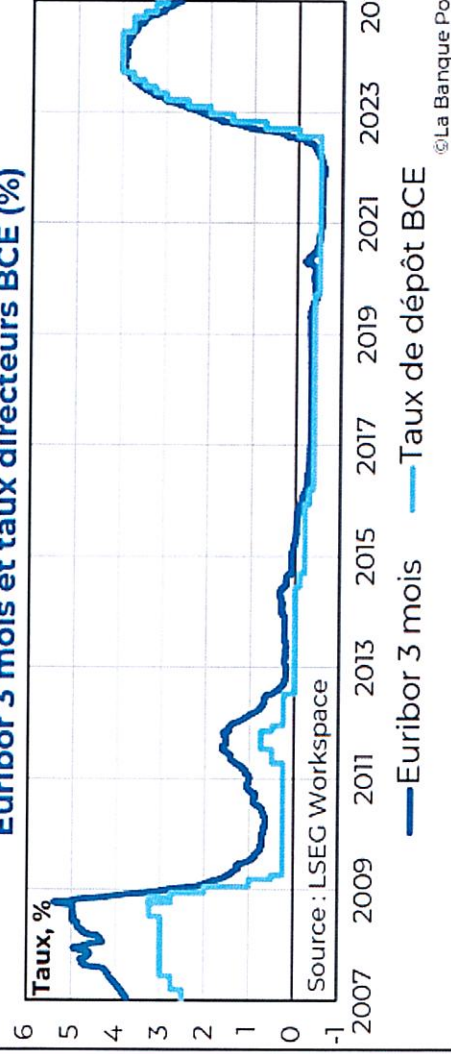
Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le

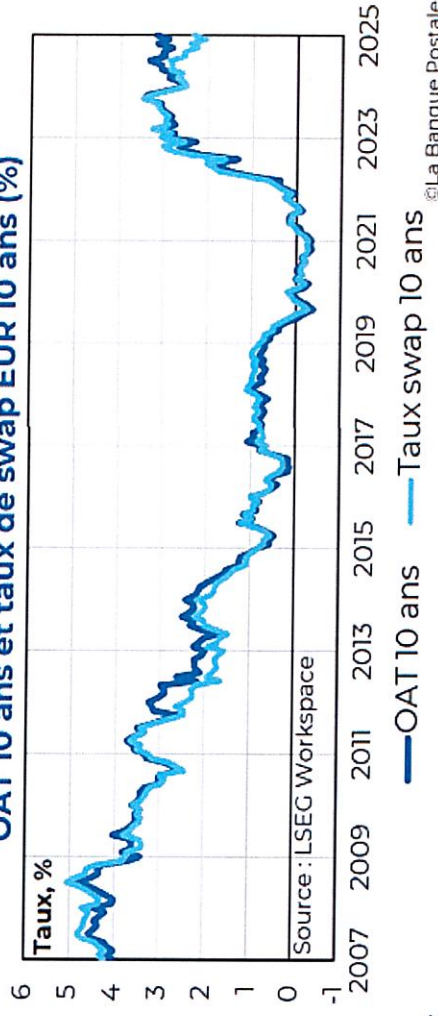
04 FEB. 2025

ID : 031-213100662-20250129-2025002-DE

Euribor 3 mois et taux directeurs BCE (%)



OAT 10 ans et taux de swap EUR 10 ans (%)



Taux d'intérêt : poursuite de la baisse des taux courts, mais pas forcément des taux longs

L'épisode inflationniste observé à partir de 2022 a amené la BCE à fortement remonter ses taux directeurs afin de juguler la hausse des prix en zone euro : le taux de dépôt est ainsi passé de -0,5 % en juillet 2022 à 4,0 % en septembre 2023, soit une hausse de 450 points de base (pb). L'inflation a toutefois nettement diminué en zone euro depuis 2023, revenant progressivement vers la cible de 2 % et la BCE anticipe une inflation à 2,1 % en moyenne en 2025. Cette maîtrise de l'inflation a permis à la BCE d'entamer son cycle de baisse des taux directeurs depuis juin 2024. Fin 2024, la BCE a ainsi réalisé 4 baisses de taux de 25 pb, ramenant le taux de dépôt de 4,00 % à 3,00 %. Ce mouvement devrait se poursuivre en 2025, les marchés anticipant 4 à 5 baisses supplémentaires de 25 pb. Cela amènerait le taux de dépôt vers 2,00 %, voir légèrement moins en cas de ralentissement plus marqué de la croissance (la BCE anticipe à ce stade une croissance de 1,1 % en zone euro pour 2025).

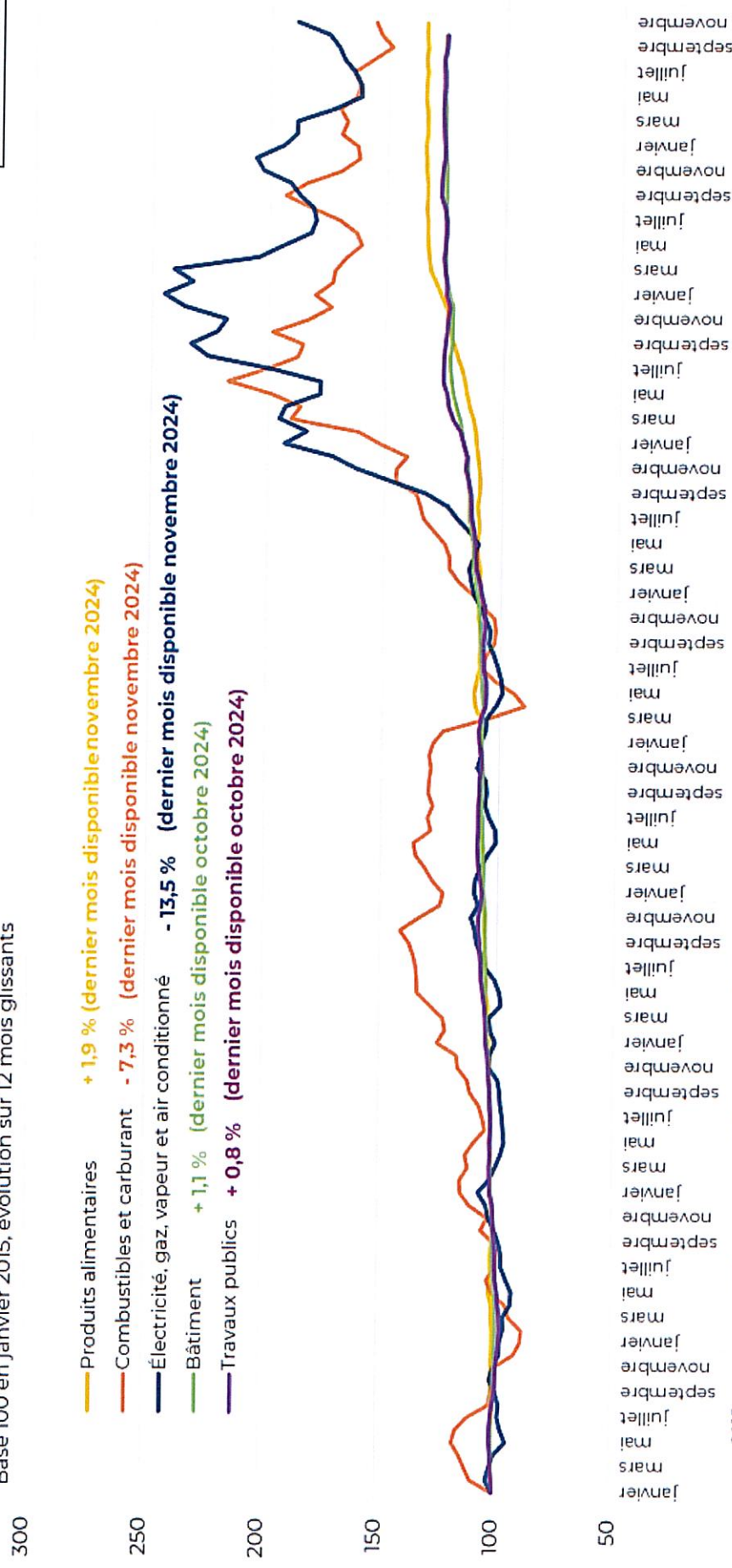
Cette baisse des taux « courts » ne s'est pas complètement traduite dans la partie longue des taux en zone euro : tout d'abord, le taux souverain à 10 ans de l'Allemagne (Bund) est resté quasi-stable, passant de 2,5 % en mai 2024 à 2,2 % en fin d'année (-30 pb), soutenu notamment par la résilience des taux aux États-Unis. Par ailleurs, le contexte français est particulier : avec l'instabilité politique qui a suivi la dissolution de l'Assemblée nationale et la dégradation des finances publiques, la prime de risque de la France s'est tendue depuis juin. Le spread de taux entre le taux à 10 ans de la France et de l'Allemagne est ainsi passé de 50 pb sur la première moitié de 2024 à 80 pb fin 2024 (soit +30 pb). Cela a ainsi maintenu le taux à 10 ans de la France (OAT) autour de 3,0 % fin 2024. En 2025, l'OAT 10 ans pourrait rester proche de ce niveau avec le maintien d'un spread de taux durablement plus élevé vis-à-vis de l'Allemagne.

* Source Banque Postale

I Macro-économie

Indices de prix impactant la dépense locale

Base 100 en janvier 2015, évolution sur 12 mois glissants



Source : [Indices Insee](#), calculs La Banque Postale

© La Banque Postale

Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025

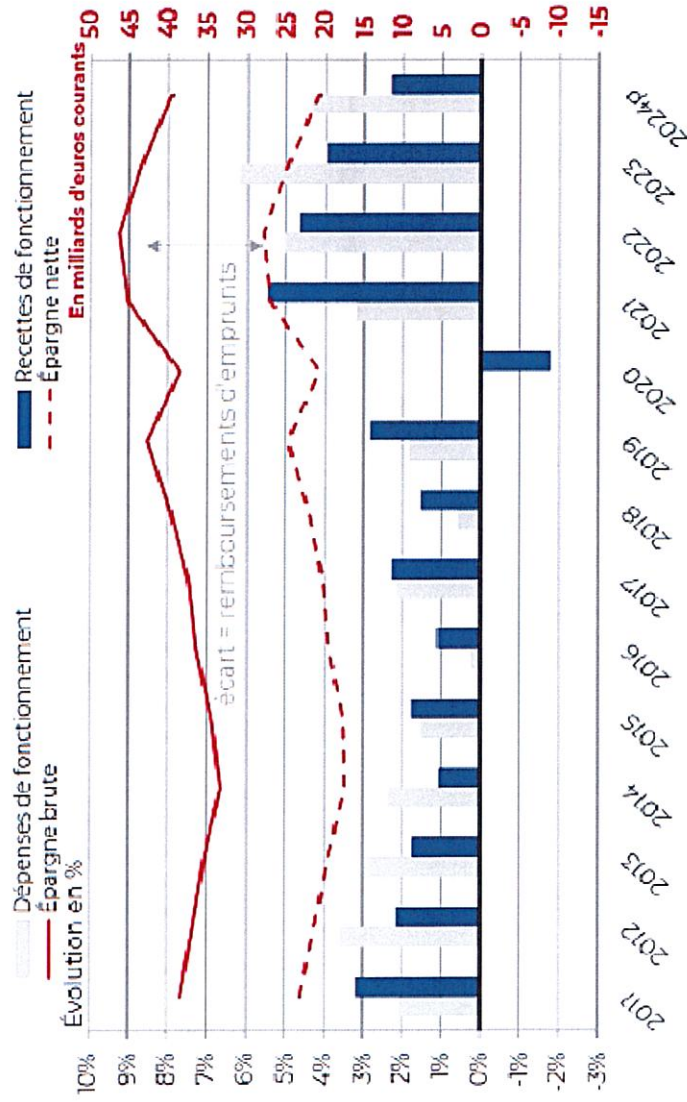
Publié le

04 FEV. 2025

ID : 031-213100662-20250129-2025002-DE

II Contexte & finances locales

Les composantes de l'évolution de l'épargne brute des collectivités locales



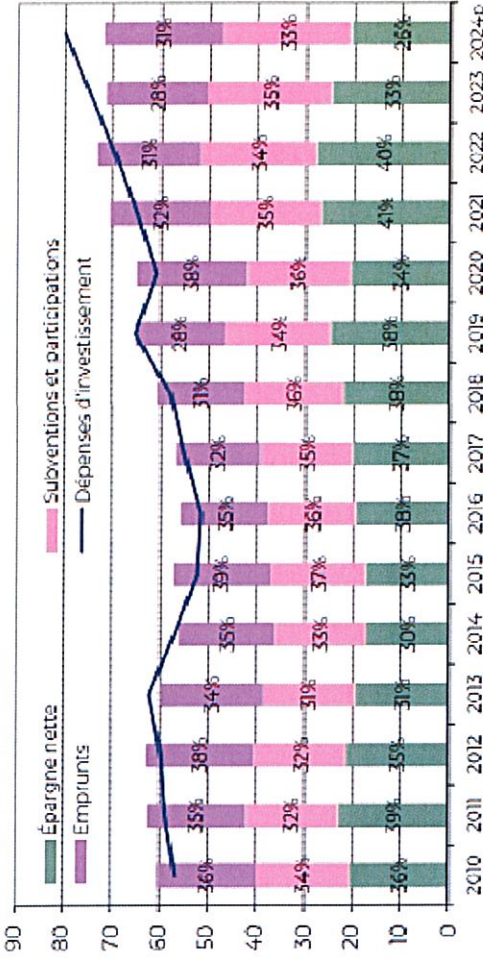
© La Banque Postale, prévisions publiées le 25 septembre 2024

Retrouvez une analyse plus complète
des finances des collectivités locales :
<https://www.labanquepostale.com/le-groupe/actualites-publications/etudes/etudes-finances-locales.html>

*La somme des parts peut différer de 100 % car il existe parfois un écart entre les modes de financement et le niveau d'investissement, qui correspond à la variation du fonds de roulement.

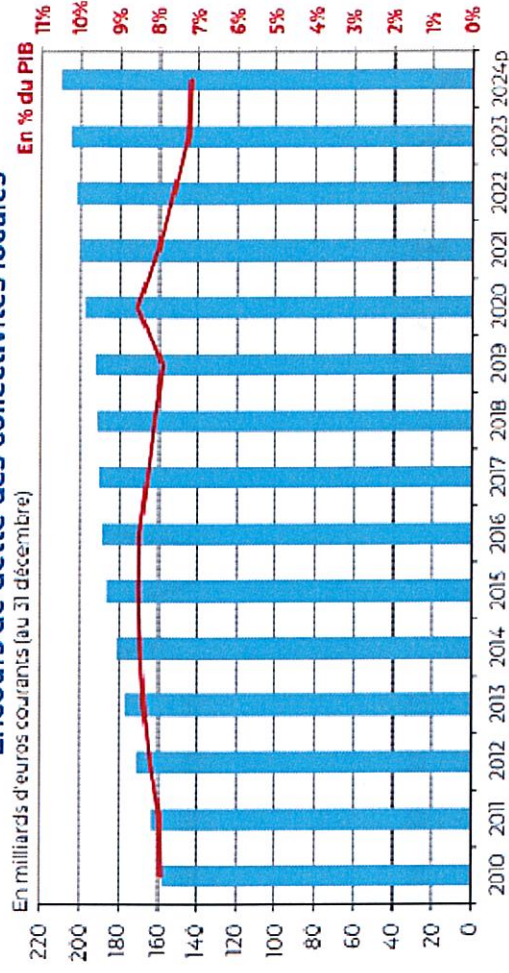
Financement des investissements

En milliards d'euros courants



Encours de dette des collectivités locales

En milliards d'euros courants (au 31 décembre)



CONTEXTE INEDIT – VOTE DU DOB SANS LOI DES FINANCES

Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le

04 FEV. 2025

ID : 031-213100662-20250129-2025002-DE

La loi spéciale : chronologie des faits



05/12/2024

Démission du Gouvernement

À la suite de la motion de censure du Gouvernement sur le PLFSS (art. 49 alinéa 3 Constitution) et **suspension des débats au Parlement sur les textes financiers.**



20/12/2024

Promulgation de la loi spéciale (art. 47 Constitution et 45 LOLF)

09/12/2024 Avis du Conseil d'État relatif à l'interprétation de l'article 45 LOLF (notamment sur l'intégration des prélèvements sur recettes)

11/12/2024 Dépôt à l'AN du Projet de loi spéciale

16/12/2024 Adoption par l'Assemblée nationale

18/12/2024 Adoption par le Sénat

20/12/2024 Promulgation par le Président de la République



30/12/2024

Promulgation du décret n°2024-1253 portant répartition des crédits relatifs aux services votés (art. 47 Constitution) pour assurer la continuité des services publics



15/01/2025

Reprise de l'examen du projet de loi de finances (PLF) 2025 au Sénat ; vote prévu le 23 janvier

III Mesures législatives et réglementaires

Envoyé en préfecture le 04/02/2025
Reçu en préfecture le 04/02/2025
Publié le **04 FEV. 2025**
ID : 031-213100662-20250129-2025002-DE

Loi spéciale : contenu

La loi spéciale promulguée le 20/12/2024, a été publiée au Journal officiel du 21/12/2024. Cette loi spéciale ne remplace pas le budget, elle autorise seulement la perception des impôts et des ressources publiques nécessaires au financement des dépenses publiques essentielles.

Elle contient quatre articles :

Art. 1 : en attendant l'entrée en vigueur d'une nouvelle LFI, cet article autorise **la perception des ressources de l'État** mais aussi des **impositions de toutes natures affectées à d'autres personnes morales que l'État**. Les impositions des **collectivités locales sont donc bien concernées** par cet article. **Ces dernières percevront les douzièmes de fiscalité conformément aux règles de calcul en vigueur (132,9 Md€ ouverts dans le décret au titre des services votés sur le compte d'avances aux collectivités locales).**

Art. 2 : cet article a été ajouté par l'AN afin de garantir **la perception par les collectivités locales des prélèvements opérés sur les recettes de l'État** (cf. dispositions propres aux PSR et à la DGF) évalués au montant de la LFI de 2024, soit 45,058 Md€. Cet article dresse la liste des PSR et de leur montant.

Art. 3 : cet article autorise le ministre chargé des finances à **procéder à l'emprunt** jusqu'à l'entrée en vigueur de la LFI.

Art. 4 : cet article autorise différents organismes sociaux (ACOSS, CPR, CANSSM, CNRACL) à recourir à des ressources non permanentes pour la couverture de leurs besoins de trésorerie, dans l'attente du vote de la LFSS. Cet article vise à garantir la continuité des paiements et remboursements des prestations de sécurité sociale début 2025.



[Loi spéciale pour 2025]

Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le 04 FEV. 2025

ID : 031-213100662-20250129-2025002-DE

QUELQUES PREVISIONS DE LA LOI DES FINANCES 2025 à anticiper par les Collectivités locales. A ce jour, le DOB est voté sans certitudes sur les prochaines orientations du nouveau gouvernement.

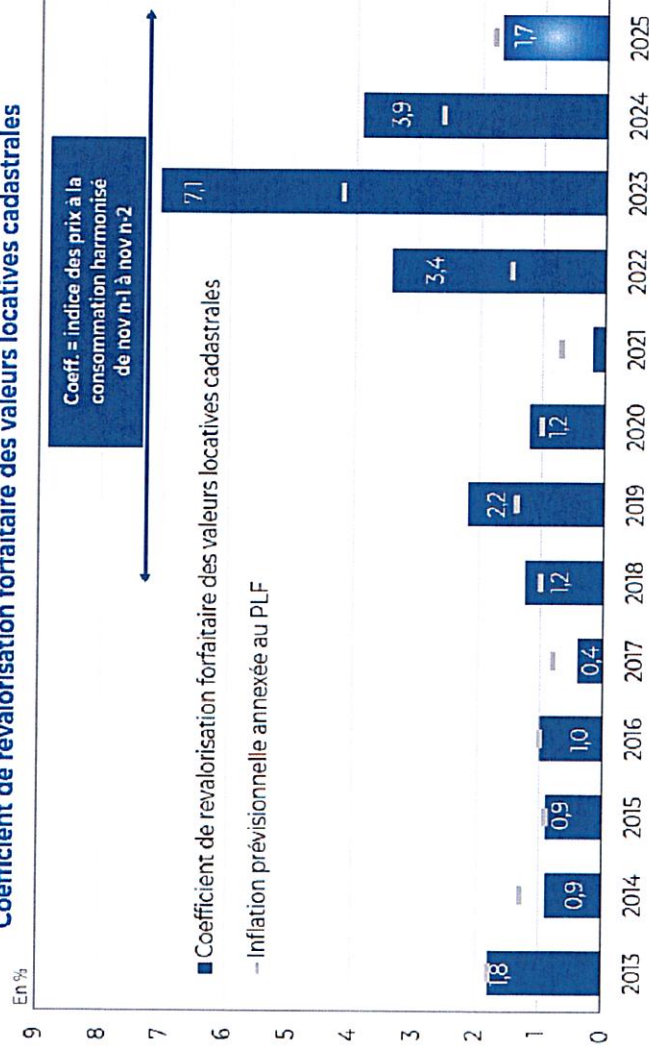
DCF 2025 = 2024 avec versement (sauf pour la DSR et la DNP) sur la base des montants de 2024 en attendant la notification des montants individuels, qui résultent notamment de la répartition interne à la DGF.

Le PLF 2025 prévoyait à la fois une **stabilisation** du montant global et une **augmentation de la péréquation** à hauteur de 290 M€.

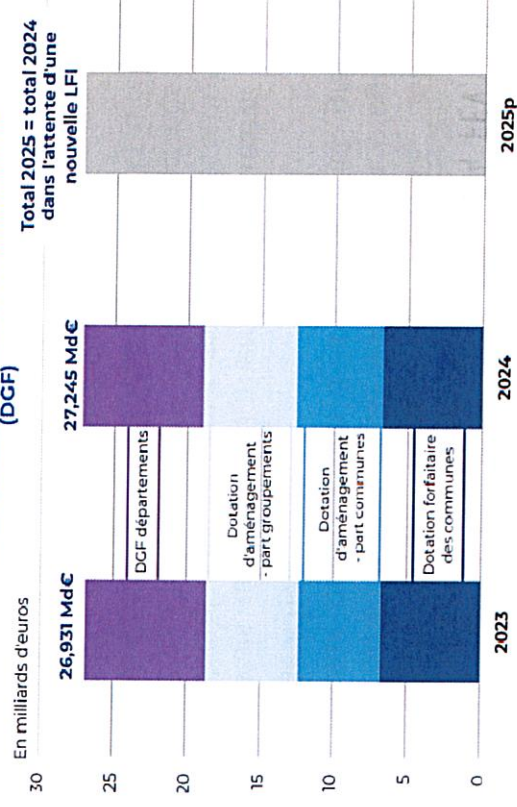


Quand nouvelle LFI votée
⇒ régularisation selon nouveau montant voté.

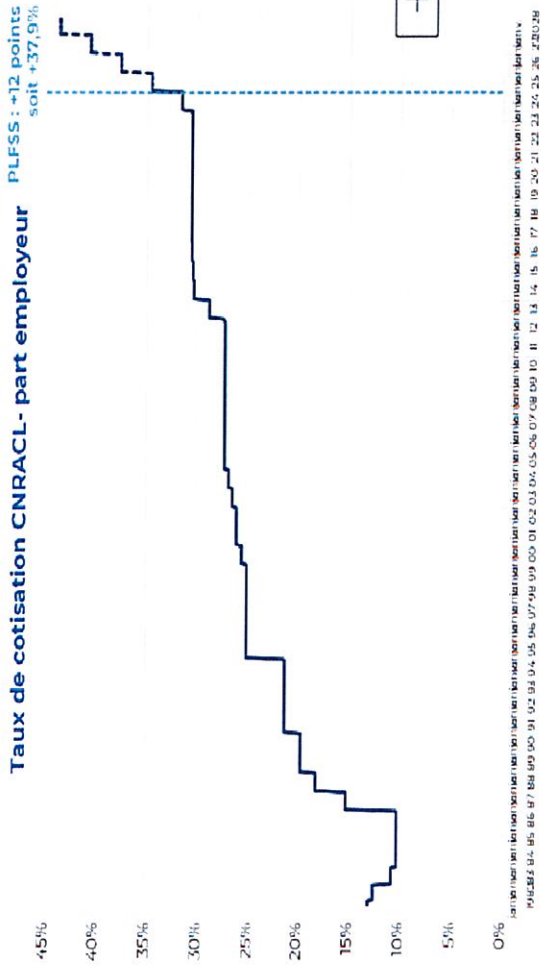
Coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales



Évolution de la dotation globale de fonctionnement (DGF)



Taux de cotisation à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales



Rappel PLF 2025 : le FCTVA (article 30)

Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) :

- évolution du taux de FCTVA, de 16,404 % à 14,850 %
- suppression des dépenses de fonctionnement dans l'assiette d'éligibilité

→ Application aux dépenses réalisées à partir de 2025.

+ Un amendement gouvernemental avait été déposé pour supprimer le caractère rétroactif de ces dispositions, qui devaient initialement s'appliquer aux attributions versées à partir de 2025.

→ Impact estimé de ces deux mesures : une baisse de 10% du remboursement de TVA pour les collectivités.

+ Le Sénat a supprimé cet article.

Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le 04 FEV. 2025

ID : 031-213100662-20250129-2025002-DE

Rappel : le PLFSS pour l'adoption par l'Assemblée 2024 d'une motion de censure, incluait les conséquences d'une augmentation progressive du taux de cotisation à la CNRACL (cf. graphique à gauche).

Mais une telle augmentation ne relève que d'un décret dont un projet, soumis en décembre 2024 au Conseil National d'Évaluation des Normes (CNEN) et au Conseil des Finances Locales (CFL), a reçu un avis défavorable des élus locaux.

Ces avis n'étant que consultatifs, un décret entérinant cette hausse pourrait être pris courant janvier. Une interrogation demeure cependant sur le rythme de progression.

(Pour aller plus loin : [rapport Iga-IGA sur la situation financière de la CNRACL](#))

Le taux de cotisation d'assurance maladie des agents affiliés à la CNRACL est fixé au 1^{er} janvier 2025, comme en 2023, à 9,88 % après 8,88 % en 2024. La baisse de 2024 visant à compenser la hausse simultanée d'un point de la cotisation employeur CNRACL est donc annulée.

LES FINANCES DE LA VILLE DE BESSIERES UNE SITUATION STABILISEE MAIS FRAGILE

U N E S I T U A T I O N R A S S U R A N T E

- Ralentissement et stabilisation des charges de fonctionnement – « effet ciseau » maîtrisé
- Début des effets des stratégies enclenchées début 2024 : investir pour baisser notre fonctionnement
- Dynamisme des bases fiscales en raison du développement économique
- Dette de la commune maîtrisée
- Multiplication et concrétisation des recherches de financements

M A I S N O U S D E V O N S R E S T E R V I G I L A N T S

- Dépenses de fonctionnement de moins en moins incompressibles - bâtiments et équipements publics vieillissants
contexte économique national fragile
- Recettes de fonctionnement figées pour sécuriser le pouvoir d'achat des bessiérains



LES FINANCES DE LA VILLE DE BESSIÈRES

DES RESULTATS 2024 ENCOURAGEANTS

SECTIONS	2023		Estimatif 2024	
	Résultat exercice	Résultat cumulé	Résultat exercice	Résultat cumulé
Fonctionnement	183 428,00 €	860 800,00 €	200 000,00 €	1 060 800,00 €
Investissement	1 225 756,00 €	1 758 256,00 €	- 26 000,00 €	1 732 256,00 €
TOTAL		2 619 056,00 €		2 793 056,00 €

Les résultats 2024 sont en progression par rapport à 2023.

La Ville de Bessières a un **excédent total estimé de 2 793 056 €**

L'excédent de fonctionnement cumulé se reconstruit. En effet, après avoir été les années précédentes utilisé pour financer des investissements ou équilibrer de nouvelles dépenses en fonctionnement, la Ville de Bessières provisionne à nouveau en 2024 pour l'utiliser sur les prochaines années.

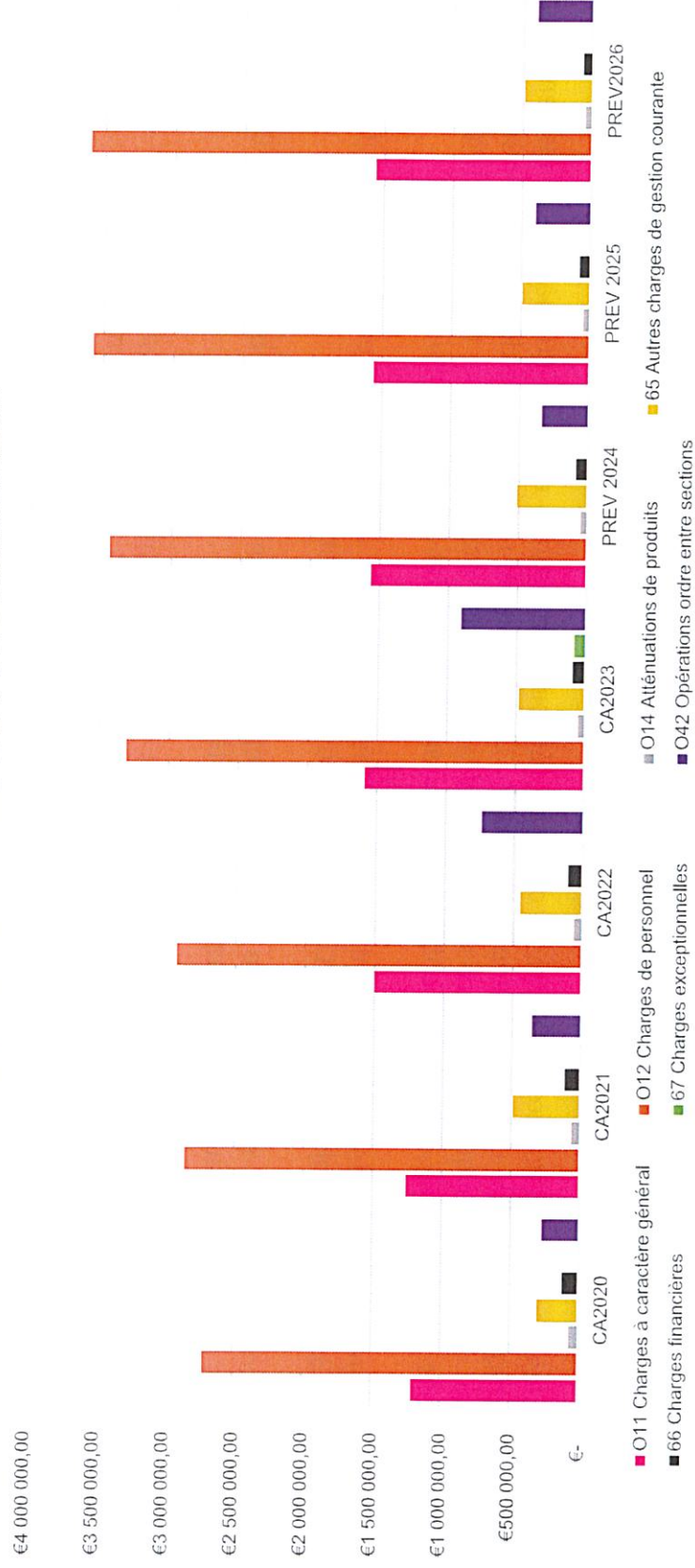
L'excédent cumulé en Investissement permettra de financer les projets à venir et de ne pas recourir à l'emprunt



SITUATION FINANCIERE DE LA RETROSPECTIVE- PROSPECTI

Envoyé en préfecture le 04/02/2025
Reçu en préfecture le 04/02/2025
Publié le 04 FEB, 2025
ID : 031-213100662-20250129-2025002-DE

EVOLUTION CHARGES DE FONCTIONNEMENT



SITUATION FINANCIERE DE LA RETROSPECTIVE - PROSPECTIVE

Envoyé en préfecture le 04/02/2025
Reçu en préfecture le 04/02/2025
Publié le **04 FEV. 2025**
ID : 031-213100662-20250129-2025002-DE

Face à un contexte économique et financier national compliqué, **la Ville de Bessières a su maîtriser ses dépenses de fonctionnement**. L'année 2024 marque en effet **une stabilisation des charges à caractères général et une maîtrise de la hausse des charges de personnel** malgré un contexte économique défavorable.

Concernant les charges à caractère général, le choix de récupérer la gestion en régie du ménage et de l'entretien des stades a dégagé pour la Ville un nouveau souffle financier . Cette stratégie mise en place début 2024 a permis d'absorber la hausse des coûts énergétiques , mais aussi l'entretien des bâtiments , espaces publics, matériel municipal, réassort de certains stocks pour l'enfance, hausse des cotisations assurances et prestations réglementaires .

Les subventions et contributions sont, quant à elles, restées identiques à 2023 avec en supplément une subvention d'équilibre de 35000 € à la Maison de santé. Le soutien aux associations a été maintenu.

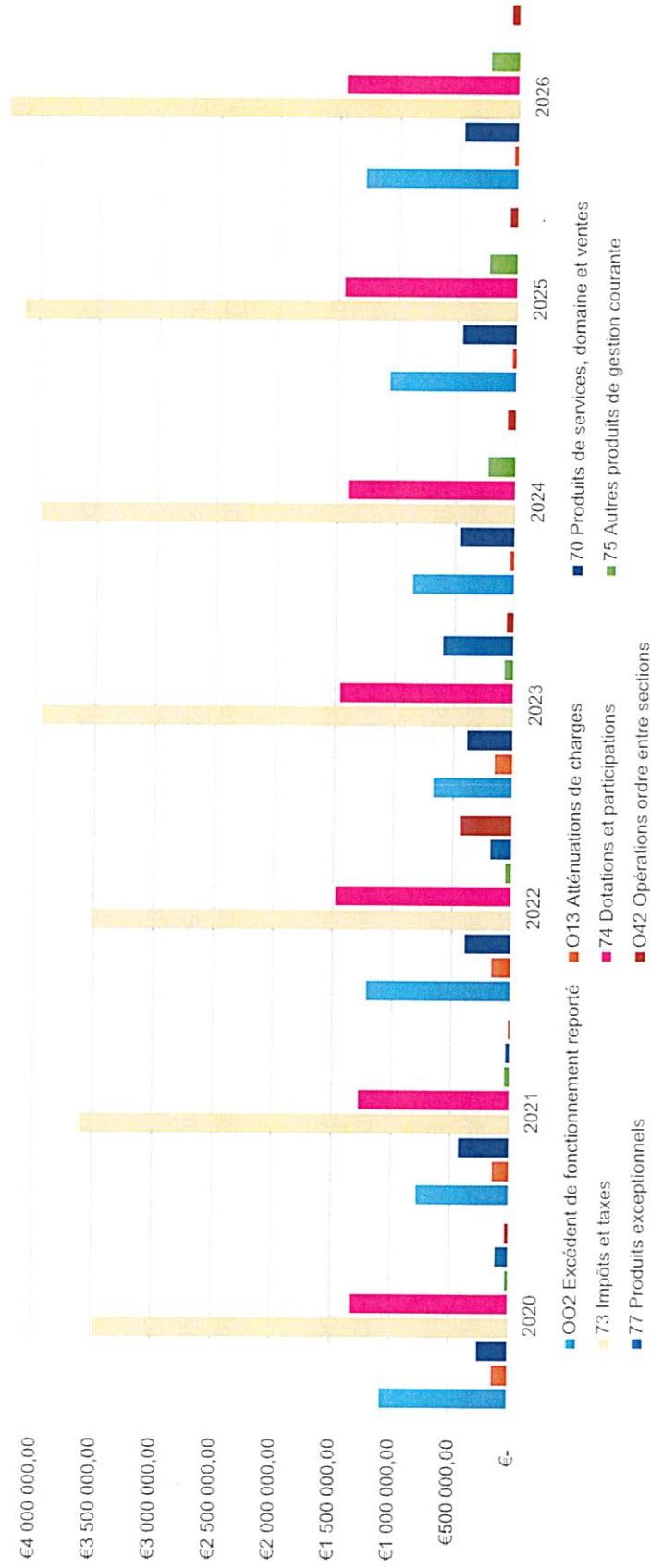
Aucune écriture de cession en 2024 ni de charges exceptionnelles. Un travail collaboratif avec la DGFIP sur des régularisations antérieures a aussi permis d'assainir la lisibilité des comptes.

Pour les prochaines années, la prospective s'inscrit dans la recherche permanente d'optimisation des dépenses pour palier aux conséquences éventuelles du contexte économique (hausse prix, tarifs contrats, énergie...). La Ville de Bessières **doit anticiper et sécuriser en réajustant sans cesse sa stratégie de gestion**. Les charges à caractère général seront contenues (hausse +1%) avec l'effet des actions sur la rénovation énergétique, la rigueur des procédures d'achats, la stratégie de mutualisation des besoins et un suivi strict et adapté à nos besoins des contrats souscrits... Les charges de personnel ont été projetées avec une hausse annuelle estimée de 150 000 € en raison des évolutions de carrières et des impacts des décisions gouvernementales. Les autres charges seront stabilisées avec une baisse des charges financières jusqu'à la souscription de nouveaux emprunts.



ID: 031-213100662-20250129-2025002-DE

Bar chart showing the breakdown of the 2020-2026 budget for the French Republic. The chart displays various budgetary items in millions of euros for each year from 2020 to 2026. The items include: O02 Excedent de fonctionnement reporté (blue), 73 Impôts et taxes (yellow), 77 Produits exceptionnels (dark blue), O13 Atténuations de charges (orange), 74 Dotations et participations (pink), O42 Opérations ordre entre sections (red), O44 Produits de services, domaine et ventes (green), and 75 Autres produits de gestion courante (light green). The chart shows a significant increase in the '73 Impôts et taxes' category over the years, while other categories remain relatively stable or show minor fluctuations.



SITUATION FINANCIERE DE LA RETROSPECTIVE - PROSPECTIVE

Envoyé en préfecture le 04/02/2025
Reçu en préfecture le 04/02/2025
Publié le **04 FEV. 2025**
ID : 031-213100662-20250129-2025002-DE

La Ville de Bessières n'a pas souhaité faire porter sur ses contribuables le poids de la hausse de ses charges.

Concernant ses recettes issues de la facturation des services chapitre 70, les prix des repas facturés aux familles ou le prix des services publics comme la Médiathèque restent à des niveaux très satisfaisants. Mais le nombre de repas facturés et la hausse des accès aux services publics généreront des recettes complémentaires

Concernant ses recettes fiscales chapitre 73, aucune hausse d'impôts n'a été pratiquée, mais l'arrivée de nouvelles entreprises et de nouveaux habitants augmentent les bases fiscales et permettent chaque année de dégager des recettes supplémentaires.

Concernant les dotations d'Etat chapitre 74, elles sont stables avec une légère hausse de la DGF en 2024. La Ville de Bessières ne peut pas s'appuyer sur une éventuelle hausse de ces dernières. Ces dotations sont même menacées par un déficit de l'état à résorber et que les collectivités locales risquent de porter.

La ville continue de percevoir également la taxe ECONOTRE calculée à partir des déchets incinérés.

Dans la prospective présentée, les recettes sont affichées comme stables, avec une hausse annuelle prudente de la fiscalité estimée à + 150 000 € liées à de nouvelles constructions.

On constate donc que l'excédent de fonctionnement cumulé va se reconstruire,



SITUATION FINANCIERE DE LA RETROSPECTIVE- PROSPECTI

Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le 04 FEB. 2025

ID : 031-213100662-20250129-2025002-DE

Rece
certificat

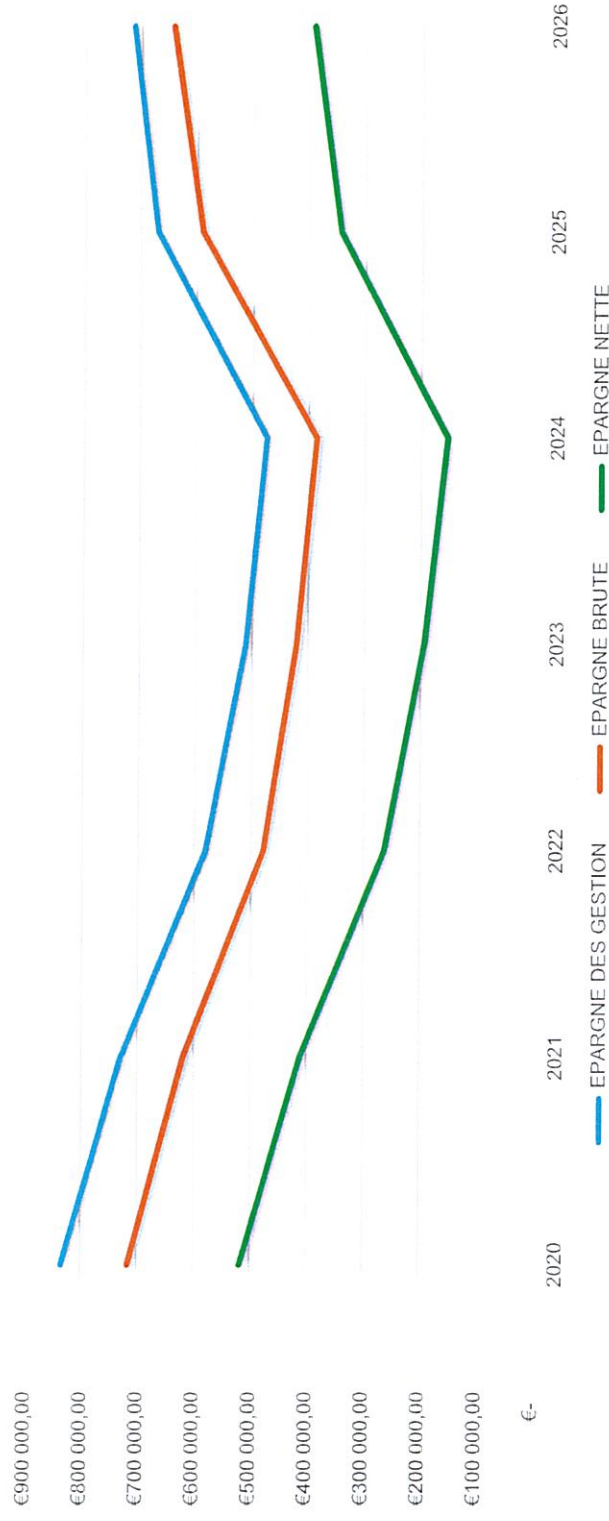
EVOLUTION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT



SITUATION FINANCIERE DE LA RETROSPECTIVE - PROSPECTI

Envoyé en préfecture le 04/02/2025
Reçu en préfecture le 04/02/2025
Publié le 04 FEB 2025
ID : 031-213100662-20250129-2025002-DE

EVOLUTION DES RATIOS EPARGNE



La Ville de Bessières stabilise ses ratios épargne en 2024 malgré une légère baisse due à une perte des droits de mutation de + 70 000 €. Cette stabilité s'explique par la **dynamique de la fiscalité absorbe l'évolution annuelle des charges à caractère général et de personnel ces deux dernières années**, ce qui n'a pas permis de remonter ces ratios jusque là. La maîtrise des dépenses futures et la hausse des bases fiscales permettront d'inverser l'effet ciseaux et de faire augmenter ces indicateurs à la commune.

SITUATION FINANCIERE DE LA UNE FISCALITE DYNAMIQUE

Envoyé en préfecture le 04/02/2025

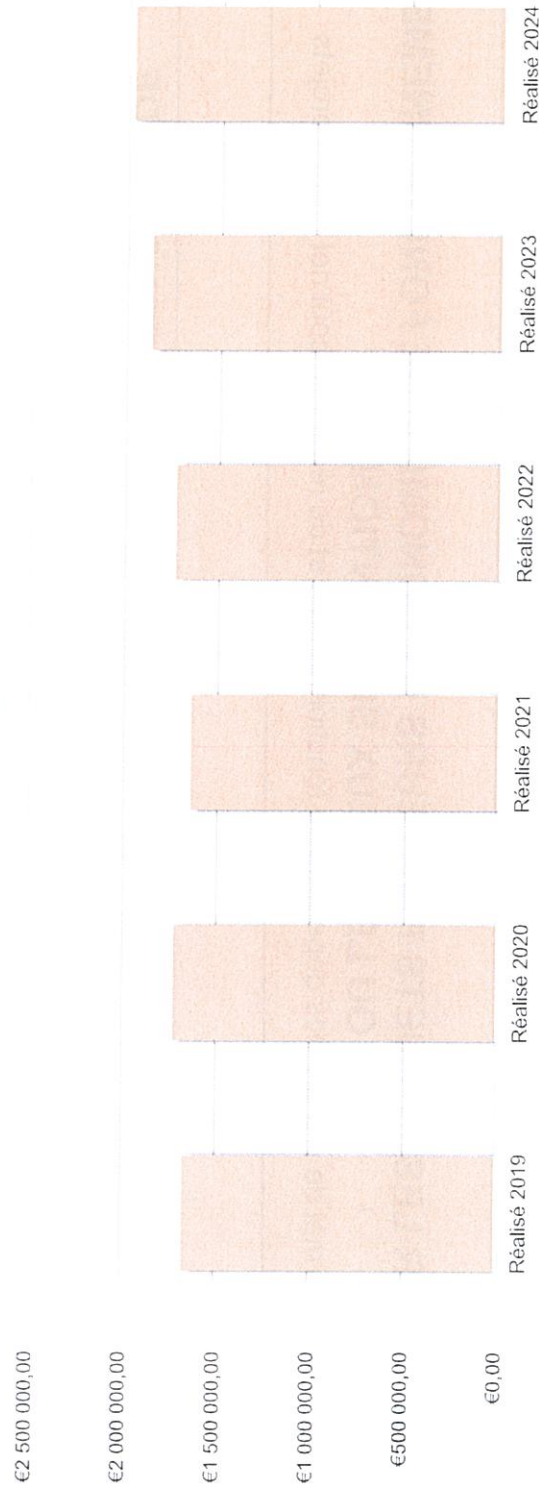
Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le

04 FEV. 2025

ID : 031-213100662-20250129-2025002-DE

RECETTES FISCALES IMPÔTS LOCAUX



La hausse du produit fiscal amorcée en 2022 est essentiellement liée à l'arrivée de nouvelles entreprises sur la commune qui génère des recettes sur le foncier bâti. **Le développement économique important dans notre Ville est donc une richesse** car , en plus de générer la création de nouveaux emplois , elle permet aussi de percevoir de nouvelles taxes d'aménagement

SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE DES INVESTISSEMENTS REAJUSTES

Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le

04 FEB. 2025

ID : 031-213100662-20250129-2025002-DE

Rece
Levraht

LA STRATEGIE ACTUELLE FACE AU CONTEXTE ECONOMIQUE DEFAVORABLE :
SAVOIR CONTENIR SES INVESTISSEMENTS et REAJUSTER LES PRIORITES

PRIORISER LES PROJETS PORTEURS D'ECONOMIES DE FONCTIONNEMENT OU LES MIEUX SUBVENTIONNES

Cela permet de réduire nos dépenses de fonctionnement et de réduire le coût net de nos projets

PHASER DIFFEREMMENT CERTAINS PROJETS EN FONCTION DE L'IMPACT SUR LE FONCTIONNEMENT ET EN FONCTION DES PLANNINGS DES FINANCEURS

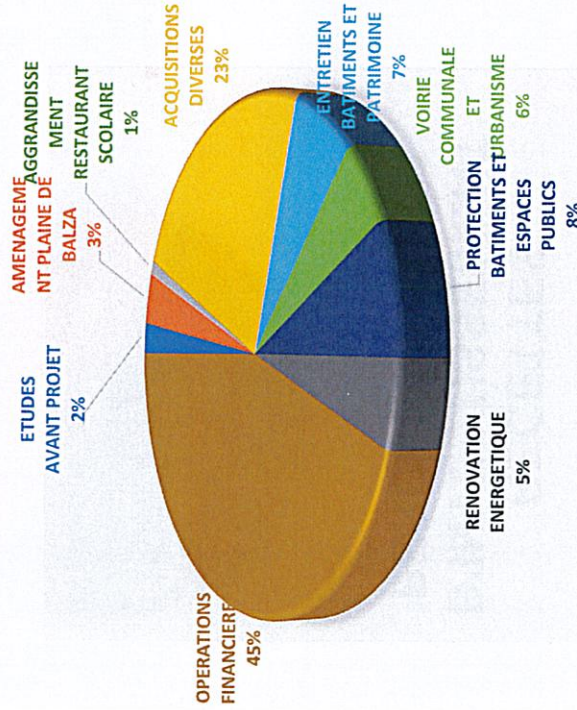
Vérifier que les projets ne génèrent pas trop de coûts de fonctionnement et tenter d'adapter les travaux
en fonction du calendrier des subventions



SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE DE BESSIERES DES INVESTISSEMENTS REAJUSTES

Envoyé en préfecture le 04/02/2025
Reçu en préfecture le 04/02/2025
Publié le 04 FEV. 2025
ID : 031-213100662-20250129-2025002-DE

REPARTITION DES DEPENSES



La Ville de Bessières a dépensé environ 914 000 € en investissement en 2024. Elle n'a dépensé que ce que le Budget lui permettait sans avoir recours à l'emprunt.

Sans les gros projets Ecole et Restaurant scolaire, 72% des dépenses budgétisées ont été réalisées (en tenant compte que 160 000 € ont été réarbitrés et 400 000 € de terrain à payer sur 2025). L'accent a été mis sur la rénovation énergétique et l'achat d'équipements divers impactant à la baisse les dépenses de fonctionnement. Là où de nombreuses communes appliquent cette stratégie pour leur Budget 2025 face à la peur de la Loi des finances 2025, la Ville de Bessières avait déjà anticipé et mis en place cette stratégie en sécurisant les finances de la Ville sur le Budget 2024. Elle a eu UNE année d'avance !

Cette prise de position a été au détriment des autres gros projets, mais au vu de l'inflation et du contexte national actuel, si la Ville de Bessières avait réalisé tous les gros projets sans réduire préalablement ses charges de fonctionnement, elle aurait du faire face à des coûts de fonctionnement supplémentaires liés à ces derniers qu'elle n'aurait pas pu absorber sans mettre en grosse difficulté les finances de la Commune.

Gérer sainement, c'est savoir prioriser dans l'intérêt des contribuables !

SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE DES INVESTISSEMENTS SUBVENTIONNES

Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le

04 FEV. 2025

ID : 031-213100662-20250129-2025002-DE



RECETTES D'INVESTISSEMENT PERCUES EN 2024



Grâce à l'implication des services de la Ville, les investissements ont été engagés seulement si une demande de subvention était préalablement déposée auprès des financeurs.

Entre le 01/01 et 31/03/2024, 23 dossiers de demandes de subventions ont pu être déposés sur le Budget communal et toutes ont été notifiées sur 2024.

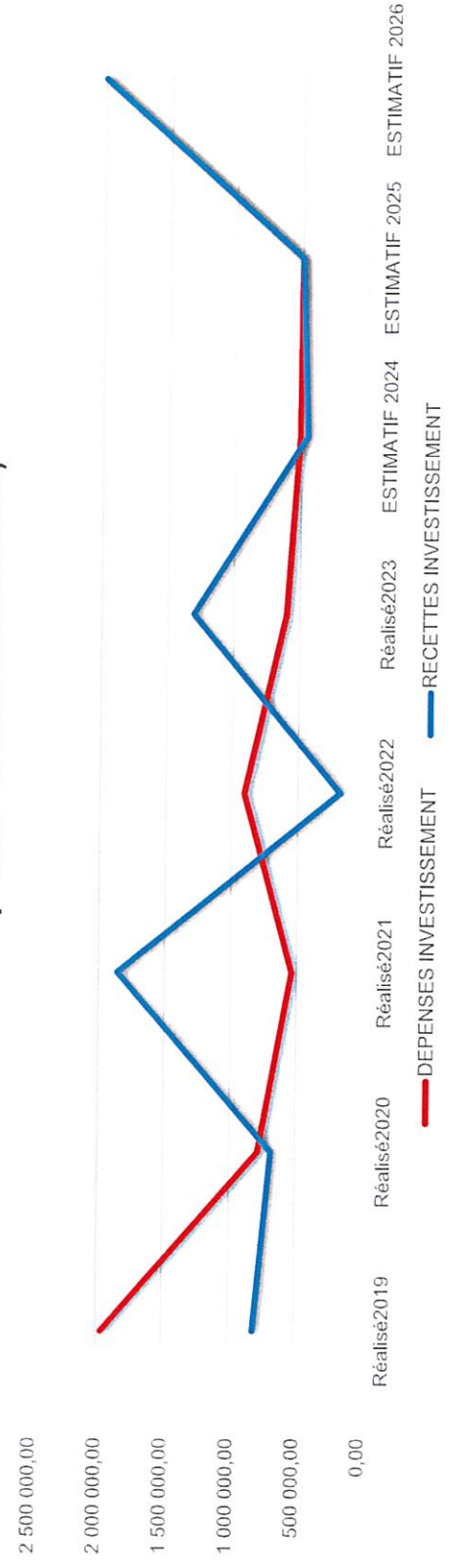
Cette stratégie a permis de lancer les travaux/ acheter les équipements en réduisant le coût net de l'investissement sur le même exercice comptable. Des déblocages de fonds ont même déjà été effectués.

La capacité d'investissement de la Ville s'appuie uniquement sur des recettes propres sans recours à l'emprunt, soit le FCTVA (sur exercice N-1), les subventions et les taxes d'aménagement. L'excédent cumulé reporté à, quant à lui, été préservé pour les futurs projets 2025/2026 (environ 1 700 000 €).

SITUATION FINANCIERE DE LA V PROSPECTIVE EN INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 04/02/2025
Reçu en préfecture le 04/02/2025
Publié le 04 FEV. 2025
ID : 031-213100662-20250129-2025002-DE

RETROSPECTIVE-PROSPECTIVE INVESTISSEMENT (hors charges emprunts et autofinancement)



Au vu de la Loi des Finances 2025 qui pèse sur les communes, avec une baisse des aides de l'Etat (FCTVA...) et des financements extérieurs, la Ville de Bessières prévoit de poursuivre sa stratégie : ne réaliser que les projets financés et ne dépenser que ce que la capacité financière permet. **Dès 2026, les travaux du Restaurant scolaire pourraient être lancés financés par des subventions et autres recettes propres.** Si les taux d'intérêts sont suffisamment bas et que les ratios sont encourageants, alors pourra être souscrit un emprunt pour porter les gros projets (Ecole , aménagements post déviation et autres)



BUDGET ANNEXE CUISINE CENTRA

Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le

04 FEV. 2025

ID : 031-213100662-20250129-2025002-DE

UNE STRATEGIE QUI A PORTE SES FRUITS MAIS FRAGILE EN RAISON DU MATERIEL ET BATIMENT VIEILLISSANTS

MAITRISER ET REDUIRE LES DEPENSES POUR BAISSER LE COÛT DE
REVIENT DES REPAS : baisse d'environ 90 000 € des dépenses denrées en
2024

PRODUIRE PLUS POUR RENTRER PLUS DE RECETTES ET OPTIMISER
LES COÛTS

MAITRISER LA MASSE SALARIALE EN REPARTISSANT BIEN LES
MISSIONS : nouvelle organisation au sein de la cuisine et mutualisation
agents mairie si besoin de renforts



BUDGET ANNEXE CUISINE CENTRALE UNE GESTION FINANCIERE BENEFIQUE

Envoyé en préfecture le 04/02/2025

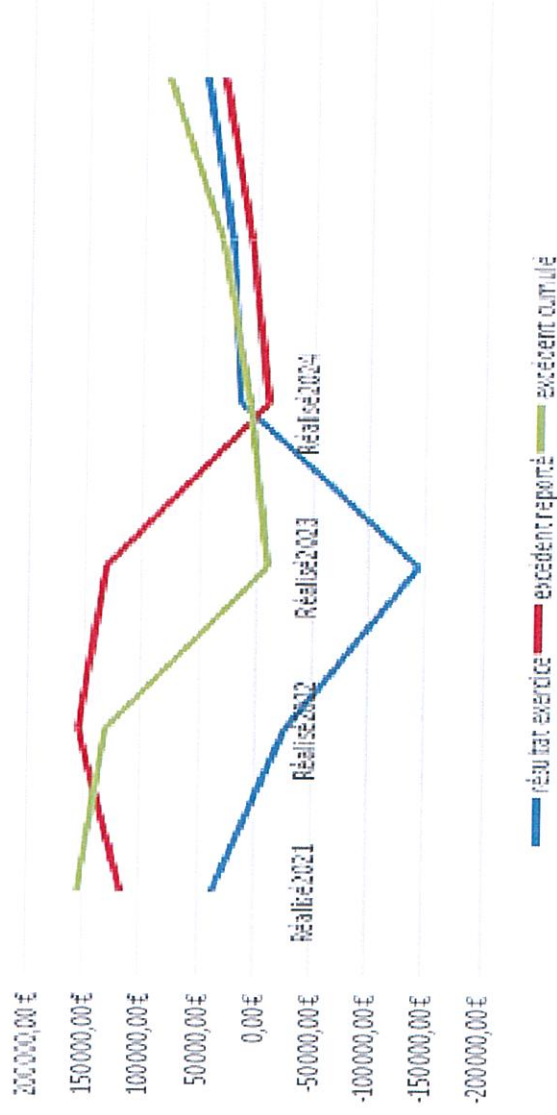
Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le

04 FEV. 2025

ID : 031-213100662-20250129-2025002-DE

EVOLUTION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT



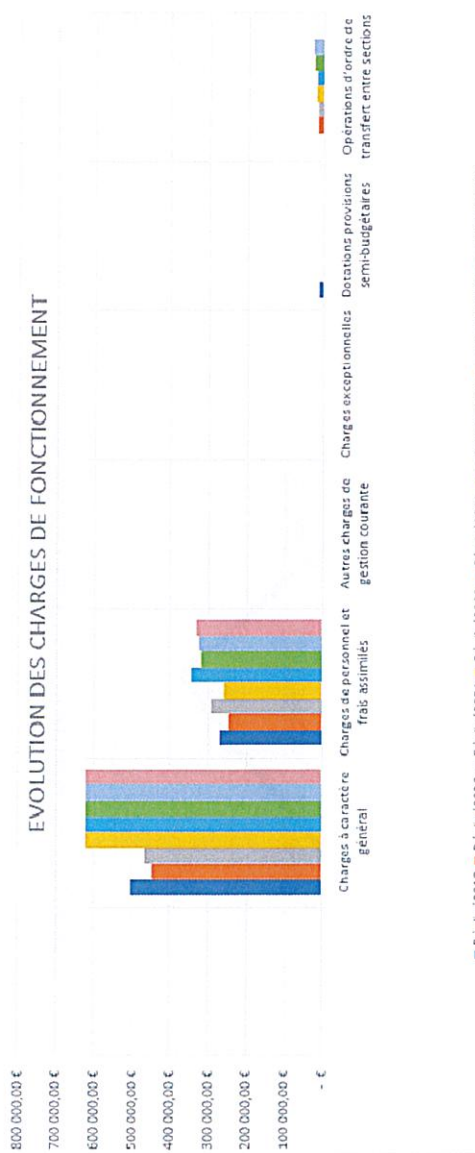
La cuisine avait fini l'année 2023 avec un déficit de fonctionnement de -141 000 € .

Cette année , le résultat redevient excédentaire grâce à une baisse des dépenses de fonctionnement de 100 000€ et en parallèle, une hausse des recettes de fonctionnement de +50 000 €. En prospective , on estime que les denrées augmenteraient de 2,5% et les recettes de 20 000 € / mois avec les derniers contrats + nouveaux. Le Budget cuisine reconstruirait son excédent cumulé pouvant atteindre un objectif de 80 000 € fin 2026

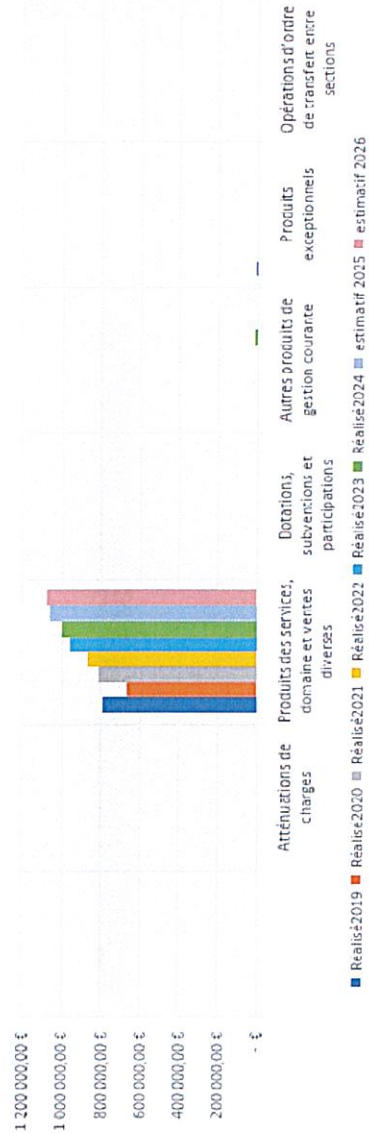
La section d'investissement est, quant à elle, excédentaire en 2024 en raison des amortissements des investissements. L'excédent cumulé a donc doublé. Pour les années 2025 et 2026, des travaux d'une nouvelle cuisine devraient être engagés avec des achats de nouveaux équipements

BUDGET ANNEXE CUISINE CENTRALE RETROSPECTIVE- PROSPECTIVE

Envoyé en préfecture le 04/02/2025
Reçu en préfecture le 04/02/2025
Publié le 04 FEV. 2025
ID : 031-213100662-20250129-2025002-DE



EVOLUTION DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT



Cette année, une économie de 92 000 € a été réalisée sur les achats de denrées alimentaires avec l'arrivée d'un nouveau gestionnaire qui a négocié tous les tarifs et mis en place des process permettant de baisser le coût de revient par repas, sans remettre en question la qualité des repas.

En parallèle, la cuisine a du payer cette année 23600 € de location de camion frigorifique imprévu suite au sinistre survenu en octobre 2023 et a aussi augmenté ses réparations sur le matériel/bâtiment de + 22 000€ par rapport à 2023. Au niveau des recettes, nous observons une hausse en raison de nouveaux clients mais aussi grâce au réajustement des prix qui n'avaient pas été augmentés pour certains depuis de très nombreuses années.

B U D G E T A N N E X E M A I S O N D E S A N

Envoyé en préfecture le 04/02/2025
Reçu en préfecture le 04/02/2025
Publié le 04 FEV. 2025
ID : 031-213100662-20250129-2025002-DE

- **DEBUT DES TRAVAUX** : Février 2024 - **FIN DES TRAVAUX ESTIMATIVE**: Fin février 2025
- **FINANCEMENT DU PROJET** : dans l'attente des notifications des subventions, ont été souscrits deux emprunts :
 - 1 emprunt taux fixe de 500 000 € à la Banque Postale
 - 1 emprunt taux fixe de 746 000 € au Crédit agricole avec possibilité de remboursements anticipés sans pénalités
 - 1 Prêt relais sera souscrit pour continuer à payer les factures dès janvier 2025 le temps du versement des subventions

Liste des emprunts non-échus au 30/12/2024
Maison Pluridisciplinaire de Santé

Numéro d'emprunt	Date encaissement	Prêteur	Objet	Capital initial	Nombre échéances	Périodicité	Date 1 ^{ère} échéance	Date dernière échéance
MIN 546757EUR	15/02/2024	BANQUE POSTALE	CONSTRUCTION MAISON FLURIDISCIPLINAIRE DE	500 000 00	240	Mensuelle	01/04/2025	01/03/2045
D3023-69	05/09/2023	COMMUNE BESSIERES	AVANCE REMBOURSABLE	100 000 00	1	Annuelle	31/12/2024	31/12/2024
00002170731	26/07/2024	CREDIT AGRICOLE PRET N	CONSTRUCTION MAISON DE SAINTE	746 000 00	240	Mensuelle	05/12/2024	05/07/2044

- **SUBVENTIONS NOTIFIEES FIN 2024** : 60 000 € Région + 300 000 € FNADT + 345 156 € Département soit un total de 705 156 € sur un montant total HT de travaux global de 1 320 081 € HT soit 53% de financements
- **EXERCICE BUDGET 2024**
 - FONCTIONNEMENT : 29700 € de dépenses pour les intérêts intercalaires des emprunts / 35 000€ en recette de subvention de la commune
 - INVESTISSEMENT : 1 000 000 € de travaux / 1 246 000 € de recettes d'emprunts + 5900 € FCTVA



AUTRES BUDGETS ANNEXES

Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le

04 FÉV. 2025

ID : 031-213100662-20250129-2025002-DE

BUDGET CENTRE DE FORMATION

Excédent de fonctionnement estimé à + 180 000 €

Excédent Investissement estimé à + 249 000 €

Les écritures sont identiques tous les ans puisque l'excédent de fonctionnement lié aux loyers permet de financer le capital de l'emprunt en investissement

BUDGET LOTISSEMENT

Résultat de fonctionnement à 0

Déficit d'investissement estimé à – 11 604 € lié aux écritures de stocks mais s'équilibreront à la vente de tous les lots,



ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le

04 FEV. 2025

ID : 031-213100662-20250129-2025002-DE

UN BUDGET PREVISIONNEL ETABLI AVEC PRUDENCE ET SINCERITE

MAINTIEN DU BOUCLIER POUVOIR D'ACHAT

- PAS DE HAUSSE DES IMPÔTS
- TARIFS DES SERVICES PUBLICS MAÎTRISÉS
- GESTION SÉCURISÉE DES FINANCES

AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

- PLUS D'ÉVÉNEMENTS
- PLUS DE SÉCURITÉ
- DÉVELOPPEMENT D'ESPACES DE CONVIVIALITÉ

MAINTIEN DU SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

- MAINTIEN DES SUBVENTIONS
- ACCOMPAGNEMENT PERMANENT
- SOUTIEN PROJETS

INVESTIR POUR RÉDUIRE NOS COÛTS DE FONCTIONNEMENT

- CONTINUER LES ACTIONS DE RENOVATIONS ÉNERGETIQUES
- PRIORISER L'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS VIEILLISSANTS



O R I E N T A T I O N S B U D G E T A I R E S 2 0 2 5

Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le

04 FEV. 2025

ID : 031-213100662-20250129-2025002-DE

En 2025 , en raison des incertitudes sur la Loi des Finances 2025, nous procéderons selon les étapes suivantes :

ETAPE 1 /

Début Février 2025 = VOTE DES BUDGETS PREVISIONNELS (sans vote du compte financier unique qui remplace les comptes administratifs/de gestion)

ETAPE 2 /

Durant les mois de Février et Mars 2025, attente des notifications des financements de l'Etat , des dispositions de la Loi des Finances 2025 et des nouveaux règlements des financeurs sur les projets (les demandes de subventions seront quand même déposées)

ETAPE 3/

Avril/Mai 2025 = Vote des Comptes financiers uniques (CFU) et des Budgets supplémentaires en fonction des informations obtenues - réajustements/modifications des enveloppes prévisionnelles



ORIENTATIONS BUDGET PRINCIPAL

Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le 04 FEV. 2025

ID : 031-213100662-20250129-20250002-DE

OBJECTIF 2025 - BUDGET RECETTES FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024		Année 2025	Evolution	
	Budget		Propositions	N-1	
011 - Charges à caractère général	1 758 576,00 €		1 881 094,00 €	122 518,00 €	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 577 855,00 €		3 577 200,00 €	-655,00 €	
014 - Atténuations de produits	90 000,00 €		90 000,00 €	-	
65 - Autres charges de gestion courante	669 419,35 €		650 500,00 €	-18 919,35 €	
66 - Charges financières	100 000,00 €		90 000,00 €	-10 000,00 €	
67 - Charges spécifiques	15 000,00 €		15 000,00 €	-	
68 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations	160 000,00 €		100 000,00 €	-60 000,00 €	
Total dépenses réelles	6 370 850,35 €		6 403 794,00 €	32 943,65 €	
Total dépenses d'apros;ordre	600 000,00 €		500 000,00 €	-100 000,00 €	
Total dépenses de fonctionnement	6 970 850,35 €		6 903 794,00 €	-67 056,35 €	

MAINTENIR LA TRAJECTOIRE POUR DEGAGER DE L'EPARGNE :

- Questionner la nécessité de chaque dépense pour maîtriser les charges à caractère général
- Maîtrise des coûts de l'énergie avec une baisse prévue et maintien de la vigilance sur la consommation - effets des actions de rénovations énergétiques menées en 2024
- Contenir l'évolution de la masse salariale tout en agissant pour les agents et le service public

Les grands axes :

- Continuer à assumer les réparations et l'entretien des équipements publics
- maintenir la qualité des services publics
- maintenir de bonnes conditions de travail aux agents
- poursuivre et innover sur la communication interne/externe
- sécuriser les actions de la commune
- assumer nos dépenses obligatoires
- maintenir le versement de nos subventions / contributions

Chapitre 011 : Régularisation de l'enveloppe gaz sous évaluée en 2024 , hausse des petits équipements car de plus de réparations en régie et réassort de divers stocks de fournitures

Chapitre 012 : maintien enveloppe 2024

Chapitre 65 : baisse de la subvention d'équilibre à la Maison de santé en 2025 de 25 000 € et provision de la hausse du point sur indemnités et cotisations

Chapitre 68 : compte d'équilibre avant vote du Budget supplémentaire

Les amortissements seront en baisse en 2025 car sur évalués en 2024.

Dans l'ensemble, le total des charges de fonctionnement resterait au même niveau que 2024,



ORIENTATIONSBUDGET PRINCIPAL

Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le 04 FEV. 2025

ID : 031-213100662-20250129-2025002-DE

OBJECTIF 2025 - BUDGET RECETTES FONCTIONNEMENT

RECETTESDE FONCTIONNEMENT	Année 2024		Année 2025	Evolution
	Budget		Propositions	N.1
70 - Produits des services, domaine et ventes diverse	405 000,00 €		361 500,00 €	-43 500,00 €
73 - Impôts et taxes	2 046 000,00 €		1 986 000,00 €	-60 000,00 €
731 - Impositions directes	1 970 000,00 €		1 970 000,00 €	-€
74 - Dotations et participations	1 338 286,00 €		1 271 000,00 €	-67 286,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	80 000,00 €		1 215 294,00 €	1 135 294,00 €
76 - Produits financiers	-€		-€	-€
77 - Produits spécifiques	-€		-€	-€
013 - Atténuations de charges	170 000,00 €		50 000,00 €	-120 000,00 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté	860 800,38 €		-€	-860 800,38 €
Total recettes réelles	6 870 086,38 €		6 853 794,00 €	-16 292,38 €
Total recettes d'ordre	100 763,97 €		50 000,00 €	-50 763,97 €
Total recettes de fonctionnement	6 970 850,35 €		6 903 794,00 €	-67 056,35 €

LA VOLONTE MUNICIPALE SUR L'ANNEE 2025 :

- ne pas augmenter les impôts locaux
- maintenir le repas cantine à 1€
- Maîtriser les tarifs des services communaux
- Générer de la recette par de la location

DES RECETTES STABLES MAIS MENACEES PAR LA LOI DES FINANCES:

- Le chapitre 013 est revu à la baisse car les remboursements de charges de personnel sont basculés sur le chapitre 75 avec la M57
- Chapitre 70 : des recettes de facturations stables mais des redevances d'occupation de domaine public sur évaluées en 2024 revues à la baisse en 2025
- Possibilité de hausse des recettes fiscales en raison de l'arrivée de nouvelles entreprises mais réajustement à la baisse des droits de mutation
- Baisse du chapitre 74 avec maintien de la DGF mais une baisse de certains remboursements par l'Etat par prudence au vu du contexte économique
- Chapitre 75 à la hausse car sous évaluée en 2024. Comprend dorénavant avec la M57 , le chapitre 013 ci-dessus – sera aussi le compte d'équilibre avant le vote du Budget supplémentaire
- Mais attention, aussi possibilité de baisse de -15% de la DCRTP avec la LOF 2025 (on réajustera au vote du Budget supplémentaire)



ORIENTATIONS BUDGET PRINCIPAL

Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le 04 FEV. 2025

ID : 031-213100662-20250129-2025002-DE

OBJECTIF 2025 - ORIENTATIONS AVANT VOTE BUDGET SUPPLEMENTAIRE

BUDGET INVESTISSEMENT 2025			
DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
RENOVATION ENERGETIQUE	250 000,00 €	EXCEDENT REPORTE PREVISIONNEL	1 700 000,00 €
AMENAGEMENT PLAINE DE BALZA	300 000,00 €	TAXES AMENAGEMENT	200 000,00 €
ENTRTETIEN BATIMENTS	200 000,00 €	FCTVA	60 000,00 €
ACQUISITIONS DIVERSES	550 000,00 €	DETTE-CAUTION	5 000,00 €
PROTECTION DES BÂTIMENTS	15 000,00 €	AVANCE MAISON DE SANTE	100 000,00 €
URBANISME ET VOIRIE	50 000,00 €	RESTES A REALISER RECETTES 2024	190 183,72 €
AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS	50 000,00 €	AMORTISSEMENT	500 000,00 €
ETUDES AVANTS PROJETS	50 000,00 €	TOTAL ESTIMATIF	2 755 183,72 €
REMBOURSEMENT PRETS	250 000,00 €		
ENVELOPPE EQUILIBRE	878 315,50 €		
RESTES A REALISER DEPENSES 2024	161 868,22 €		
TOTAL ESTIMATIF	2 755 183,72 €		

La capacité d'investir a été estimée à partir de recettes certaines. A ce jour, la Ville de Bessières, comme toutes les autres communes en France n'ayant aucune lisibilité sur la future Loi des finances et la position des financeurs, seules sont inscrites les demandes des services arbitrées et les projets certains d'être subventionnés.

Une enveloppe d'environ 878 000 € de dépenses non affectées (imprévues) sera donc inscrite pour équilibrer le budget et sera redistribuée lors du vote de Budget supplémentaire.

L'excédent reporté sera remplacé par un emprunt d'équilibre dans l'attente du vote du Compte financier unique



ORIENTATIONS BUDGET PRINCIPAL

Envoyé en préfecture le 04/02/2025
Reçu en préfecture le 04/02/2025
Publié le 04 FEV. 2025
ID : 031-213100662-20250129-2025002-DE

LA COMMUNE A UNE DETTE Saine PERMETTANT D'INVESTIR AU PROCHAIN MANDAT

Budget Principal Commune
Etat de l'endettement annuel (avec emprunts sur créances)

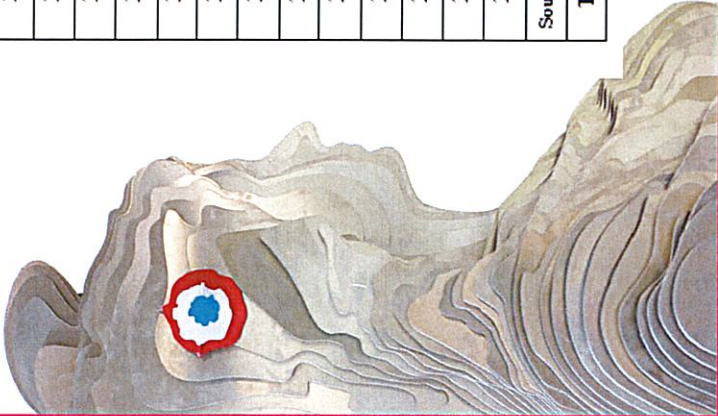
Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Frais	Ecart de change	Total versement	Capital restant
2024	2 330 273,18	233 737,56	89 487,52	0,00	(+)	323 245,08	2 094 515,63
2025	2 094 515,63	244 964,27	80 280,36	0,00	(+)	325 244,63	1 849 551,36
2026	1 849 551,36	250 576,20	70 703,55	0,00	(+)	321 279,75	1 598 975,16
2027	1 598 975,16	260 537,62	60 742,13	0,00	(+)	321 279,75	1 338 437,54
2028	1 338 437,54	270 899,27	50 380,48	0,00	(+)	321 279,75	1 067 538,27
2029	1 067 538,27	281 677,45	39 602,30	0,00	(+)	321 279,75	785 860,82
2030	785 860,82	292 889,42	28 390,83	0,00	(+)	321 280,25	492 971,40
2031	492 971,40	195 156,75	16 957,27	0,00	(+)	212 114,02	297 814,65
2032	297 814,65	55 481,43	10 572,42	0,00	(+)	66 053,85	242 333,22
2033	242 333,22	57 451,02	8 602,83	0,00	(+)	66 053,85	184 882,20
2034	184 882,20	59 490,53	6 563,32	0,00	(+)	66 053,85	125 391,67
2035	125 391,67	61 602,45	4 451,40	0,00	(+)	66 053,85	63 789,22
2036	63 789,22	63 789,22	2 264,52	0,00	(+)	66 053,74	0,00
Sous-total		2 330 273,19	468 998,93	0,00		2 799 272,12	
Total		2 330 273,19	468 998,93	0,00		2 799 272,12	

La commune a un taux de désendettement très satisfaisant selon les indicateurs DGFIP.

Il est de 5.2 ans au 31/12/2024.

Ce qui signifie que Bessières pourrait rembourser en 5 ans l'intégralité de sa dette actuelle si elle y consacrait la totalité de son autofinancement. Pour rappel, le seuil critique pour une collectivité est de 11-12 ans.

La Commune n'a pas emprunté en 2024 et n'empruntera pas en 2025 .



ORIENTATIONS BUDGET PRINCIPAL

Envoyé en préfecture le 04/02/2025

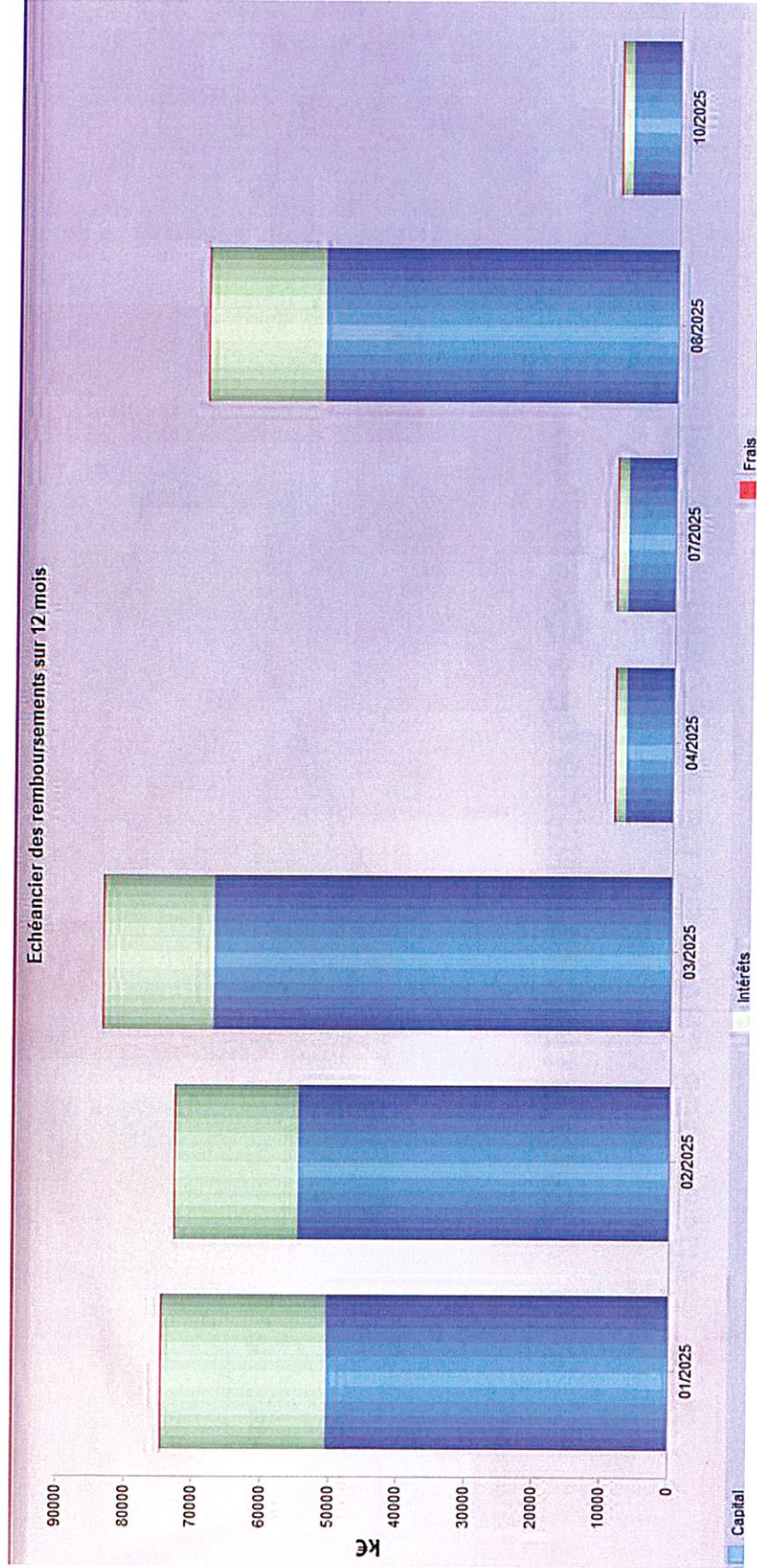
Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le

04 FEB. 2025

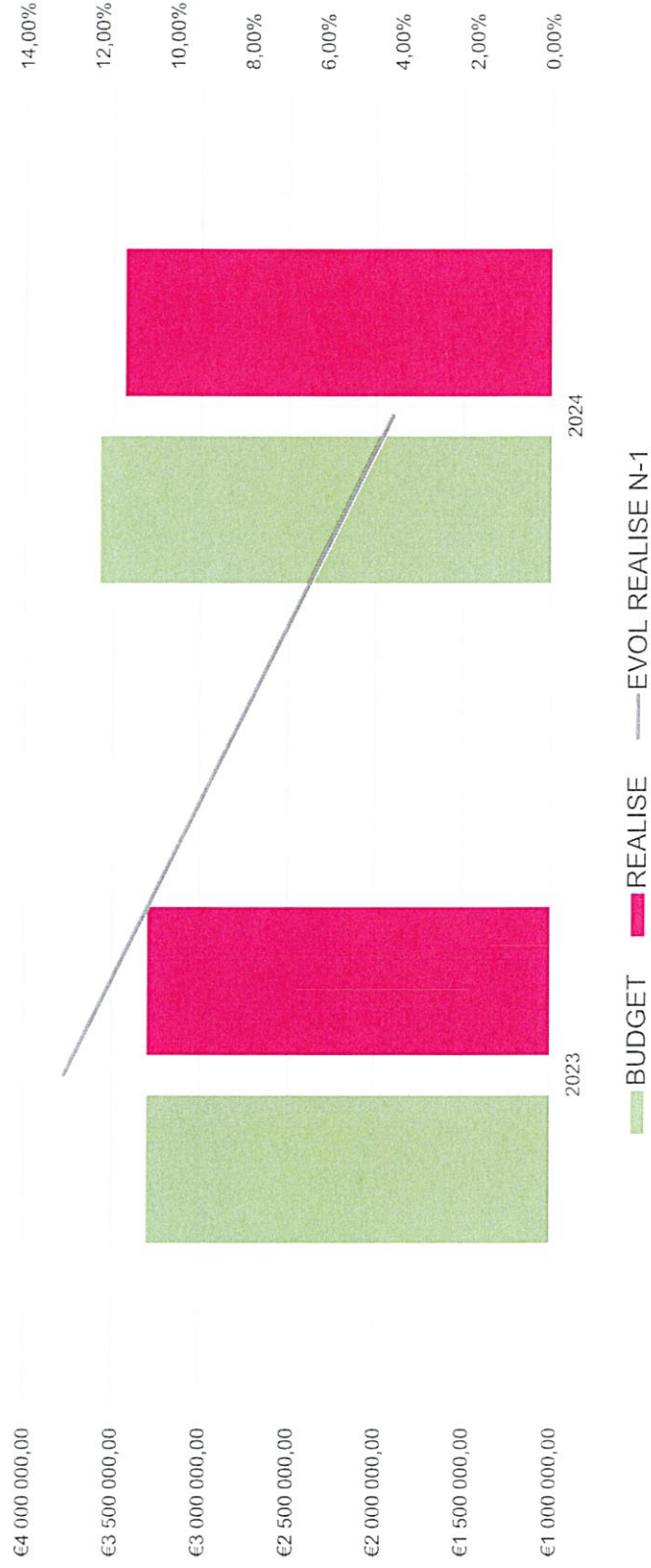
ID : 031-213100662-20250128-2025002-DE

LA COMMUNE A UNE DETTE SAINES PERMETTANT D'INVESTIR AU PROCHAIN MANDAT



2024 , HAUSSE DES CHARGES DE PERSONNEL MAITRISEE

EVOLUTION CHARGES DE PERSONNEL



ORIENTATIONS RESSOURCES HUMAINES

Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le

04 FEB 2025

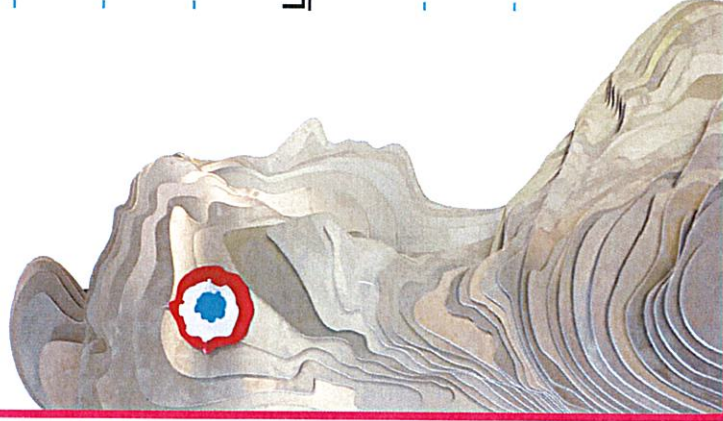
ID : 031-213100662-20250129-202502-DE

MESURES IMPORTANTES IMPACTANT LES CHARGES DE PERSONNEL 2024 :

- Hausse de 5 points d'indice pour l'ensemble des agents au 01/01/2024
- Augmentation du point d'indice + 1,5% à compter du 01/07/2023, impacte pour plus du double en 2024
- Reforme des catégories C et B, jusqu'à 9 points d'indice supplémentaires pour les débuts de grille des agents
- Revalorisation du smic au 01/01/2024 et au 01/11/2024 : 11,64 et 11,88€
- Nouvelle valeur du minimum garanti au 01/11/2024 : 4,22€ = Nouvelle valeur du Smic brut annuel au 01/11/2024 : 21 203€
- Pour le travail de nuit avant 1er janvier 2024 : l'indemnité est basée sur la rémunération horaire brute de l'agent majorée de 25 %.
- IFSE revalorisée au 01/01/2024 pour les agents dont l'IFSE était compris entre 0 € et 200 € mensuel

LES EFFECTIFS DU 31/12/2024

- **Au 31/12/2023**, la commune comptait 88 agents, dont 54 agents titulaires ou stagiaires et 34 agents contractuels pour une équivalence de 89,84 ETP
- **Au 31/12/2024**, la commune compte 83 agents, dont 55 agents titulaires ou stagiaires et 28 agents contractuels pour une équivalence de 86,29 ETP



Les effectifs au 31/12/2024

Envoyé en préfecture le 04/02/2025
Reçu en préfecture le 04/02/2025
Publié le **04 FEV. 2025**
ID : 031-213100662-20250129-2025002-DE

► Par statut et genre 2023

Statut	Femmes	Hommes	TOTAL	%
Titulaires	32	22	54	61,36%
Contractuels	24	8	32	36,36%
Vacataire	1	0	1	1,14%
Apprenti	0	1	1	1,14%
TOTAL	57	31	88	100%

Contrairement à 2023, les effectifs de la ville en 2024 sont en baisse. De 2023 à 2024 : -5 agents

► Par statut et genre 2024

Statut	Femmes	Hommes	TOTAL	%
Titulaires	31	24	55	66,26 %
Contractuels	23	5	28	33,74%
Vacataire	0	0	0	0%
Apprenti	0	0	0	0%
TOTAL	54	29	83	100%

66% des agents sont titulaires ou stagiaires de la fonction publique , contre près de 62% en 2023.



Les effectifs au 31/12/2024

Par Catégorie 2023

Catégorie	Titulaires	Non Tit	TOTAL	%
Catégorie A	1	1	2	2,27%
Catégorie B	1	5	6	6,82%
Catégorie C	53	24	77	87,50%
Hors catégorie	2	1	3	3,41%
TOTAL	57	31	88	100%

Par Catégorie 2024

Catégorie	Titulaires	Non Tit	TOTAL	%
Catégorie A	2	1	3	3,6%
Catégorie B	5	1	6	7,23%
Catégorie C	48	26	74	89,15%
Hors catégorie	0	0	0	
TOTAL	55	28	83	100%

Nos agents sont toujours majoritairement des agents d'exécution de catégorie C : 89,15% de l'effectif total.



Les effectifs au 03/01/2025

Au 03/01/2025, la commune compte 55 agents titulaires ou stagiaires et 28 agents contractuels

Effectifs mairie	Titulaires / stagiaires	Contractuels	Total
Effectifs au 01/01/2020	61	26	87
Effectifs au 01/03/2021	60	25	85
Effectifs au 01/01/2022	55	25	80
Effectifs au 01/01/2023	48	33	81
Effectifs au 01/01/2024	54	34	88
Effectifs au 01/01/2025	55	28	83

Au 01/2025, plus de titulaires et moins de contractuels

Le nombre d'agents baisse et s'explique :

- Non remplacement systématique des départs - préférence au paiement des heures supplémentaires et redistribution des missions
- Mutualisation des missions entre services pour développer la polyvalence, la montée en compétences et pallier aux absences
- Externalisation pour des missions ponctuelles
- Achats d'outils de travail performants pour faire gagner du temps aux agents
- Privilégier des recrutements d'agents expérimentés pour accompagner les équipes dans leur progression au bénéfice de la commune
- Titularisation des agents investis et impliqués dans le projet de la Ville avec un accompagnement dans la formation

Quels éléments à prendre en compte dans la préparation du Budget 2025:

- **Des Incertitudes sur les évolutions des charges salariales**, dans l'attente des mesures prises par l'état :
 - sur les évolutions du point d'indice
 - Sur un % supplémentaire pour les charges patronales CNRACL, vers une hausse de 3 points par an jusqu'en 2028 ?
- 6 nominations prévisionnelles stagiaires en cours d'année 2025 – **Pérennisation des emplois**
- 4 évolutions de grades suite à examen ou concours – **valorisation des compétences**
- Mise en place obligatoire de la protection sociale complémentaire - prévoyance en 2025, santé en 2026
- Hausse du SMIC + 2%
- Prise en considération des évolutions de carrière des agents titulaires
- Arrivée de 2 nouveaux agents au 06/01/2025 : pour remplacer les départs :
 - 1 CDD communication + 1 intégration par voie de mutation aux Assemblées et au Juridique



O R I E N T A T I O N S D U B U D G E T A N N E C U I S I N E C E N T R A L E

Envoyé en préfecture le 04/02/2025
Reçu en préfecture le 04/02/2025
Publié le **04 FEV. 2025**
ID : 031-213100662-20250129-2025002-DE

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2025

Dépenses / recettes estimées à 1 060 000 €.

Maintien des enveloppes 2024 avec une hausse du budget des denrées alimentaires avec en parallèle hausse des recettes de facturation

Les charges à caractère général pourraient évoluer en fonction des réparations imprévues.

SECTION D'INVESTISSEMENT 2025

Dépenses / recettes estimées à 70 000 €

Le projet des travaux d'un nouveau bâtiment est en cours de chiffrage et sera intégré par décision modificative ou Budget supplémentaire



O R I E N T A T I O N S D U B U D G E T A N N E X E M D E S A N T E P L U R I D I S P L I N A I R E

Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le

04 FÉV. 2025

ID : 031-213100662-20250129-2025002-DE

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2025

Dépenses / recettes estimées à 38 000 €.

Les dépenses correspondent au remboursement des intérêts des échéances d'emprunt compensées par les loyers perçus en recettes. Comme pour le budget CFA, comme les loyers sont supérieurs aux intérêts, l'autofinancement de fin d'année sera affecté en investissement pour financer la partie capital des échéances.

Quand toutes les subventions seront perçues , nous procéderons au remboursement anticipé du prêt au Crédit Agricole qui viendra diminuer les intérêts de dette en dépenses de fonctionnement.



ORIENTATIONS DU BUDGET ANNEXE M DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le

04 FEV. 2025

ID : 031-213100662-20250129-2025002-DE

SECTION D'INVESTISSEMENT 2025

Dépenses / recettes estimées à 1 260 000 €

- en dépenses = restes à réaliser 2024 + sur le chapitre 16 emprunts, remboursements des échéances prêts contractés, remboursement de l'avance au Budget commune, remboursement du prêt relais contracté début 2025 pour avancer le paiement des subventions
- en recettes = excédent reporté 2024 + prêt relais 230 000 €+ FCTVA exercice 2024 de 131 000 € + 705 000 € de subventions

A noter qu'en 2026, ce Budget percevra le FCTVA sur l'exercice 2025 et un dernier remboursement anticipé d'emprunt sera effectué.



ORIENTATIONS DU BUDGET ANNEXE C DE FORMATION DES APPRENTIS

Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le

04 FEV. 2025

ID : 031-213100662-20250129-2025002-DE

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2025

Dépenses / recettes estimées à 291 000 € comprenant en recettes les loyers, le remboursement de la taxe foncière , et l'amortissement des subventions
En dépenses, remboursement des intérêts d'emprunt, amortissements et frais divers pour équilibrer

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses / recettes estimées à 440 000€ avec en recettes l'excédent d'investissement reporté, une affectation de résultat et les amortissements
En dépenses, remboursement du capital de dettes, amortissement subventions et enveloppe équilibre



O R I E N T A T I O N S D U B U D G E T A N N E L O T I S S E M E N T C O M M U N A L

Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le

0 4 FEV. 2025

ID : 031-213100662-20250129-2025002-DE

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2025

Dépenses / recettes estimées en fonction des ventes de terrains

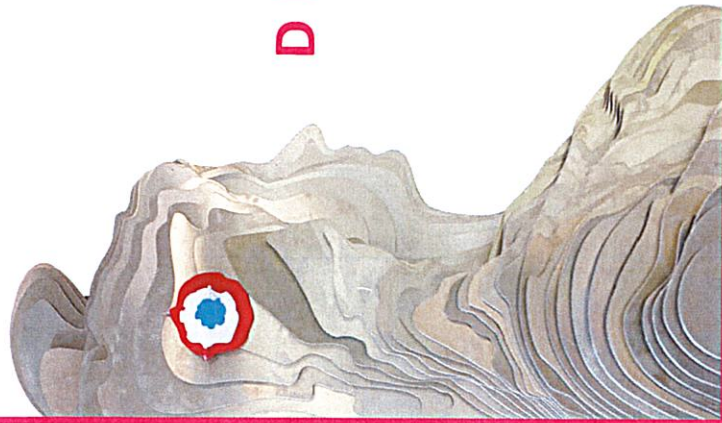
SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses / recettes estimées en fonction des ventes de terrain

** 3 lots encore disponibles

Une fois les terrains vendus et les travaux finis sur ce Budget, nous pourrions clôturer ce budget annexe et intégrer les résultats sur le Budget principal





RESTONS
CONFIANTS & PRUDENTS
CONTINUONS A CONSTRUIRE
BESSIERES
EN MAITRISANT LA GESTION
DE NOS FINANCES COMMUNALES

Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le

04 FEB. 2025

ID : 031-213100662-20250129-2025002-DE

